

Les numéros et adresses utiles



MDS
21 rue Pierre Roche,
13004
Tél : 04 13 31 67 13



CCAS
33 Bd de la
fédération, 13004
Tél : 04 88 15 19 26



CPAM
6 rue Alexis
Carrel, 13004
Tél : 36 46



CAF
215, chemin de
Gibbes, 13014
Tél 08 10 25 13 10



Pôle emploi
20 place de la gare
de la blancarde,
13005
Tél : 39 49



Mission Locale
23 rue Vacon,
13001
Tél : 04 96 17 46 70



Impôts Centre
finances publiques
79 Av de St Julien,
13012
Tél 04 91 24 15 16



Espace Accompagnement
Habitat
19 Rue de la République,
13001
Tél : 04 95 09 58 58



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes urgences



VIVACITÉ

des liens et des toits

Livret d'accueil

RÉSIDENCE LES CHARTREUX

33 Boulevard Maréchal Juin
13004 MARSEILLE

Mail : gl.chartreux@vivacite.org



Bienvenue chez

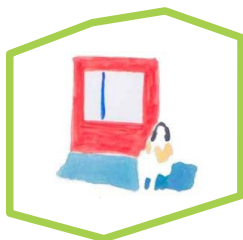


Vous séjournerez désormais à la Résidence

LES CHARTREUX

L'équipe et la direction vous souhaitent la bienvenue.

Qui sommes-nous ?



Vivacité est une association créée en 1954, initialement pour loger des travailleurs migrants. Elle contribue à la mise en œuvre du droit au logement et favorise l'insertion par l'habitat des personnes qui rencontrent des difficultés.

Parce que concourir à l'inclusion sociale et au bien-être de nos résidents constitue le cœur de la raison d'être de Vivacité, la place du résident est évidemment centrale dans nos pratiques



L'engagement de l'association pour le logement accompagné :
un logement autonome, adapté et abordable ainsi que des moyens humains renforcés qui permettent aux personnes logées d'être accompagnées selon leur besoin.

Siège social Vivacité - 33 Bd Maréchal Juin - 13004
MARSEILLE Tél : 04.91.18.01.80



Vie pratique



Courrier :

Chaque logement dispose d'une boîte aux lettres mise à votre disposition. Indiquez bien **votre numéro de logement** lorsque vous communiquez votre adresse. Privilégiez les points relais pour la réception des colis.



Laverie :

Un lave-linge et un sèche-linge sont mis à votre disposition dans la buanderie collective située au sein de la résidence. Vous devez fournir votre lessive.

Tarifs : 3 € le lavage - 1.50 € le séchage



Internet :

Pour l'accès internet, vous devez souscrire votre propre abonnement auprès du fournisseur de votre choix.



Containers :

Vos poubelles sont à déposer dans les containers situés à proximité de la résidence

Vous pouvez faire une demande d'enlèvement :

Allo Mairie 0 800 94 94 08

Attention il est strictement interdit de laisser vos poubelles sur le seuil de votre porte, paliers, ou balcons.



Stationnement :

Vous devez faire une demande de place de parking auprès de la gestionnaire. Il vous sera délivré à l'entrée sous caution un badge, Carte grise et assurance seront à fournir.

Les règles de vie



1. Respect du Règlement intérieur et contrat de résidence signés à votre entrée.



2. L'Entretien du logement :

Vous devez veiller à maintenir les lieux en parfait état de propreté. Vous devez maintenir le mobilier mis à votre disposition en bon état, dans votre logement et les parties collectives. En cas de détérioration constatée, le coût du nettoyage ou de la réfection est intégralement facturé.



3. Les réparations dans le logement :

Vous devez signaler tout dysfonctionnement et toute anomalie concernant l'état matériel des espaces de vie (fuite d'eau, mobilier cassé...). Pour toute demande d'intervention, vous devez en informer la gestionnaire. C'est l'agent de maintenance qui effectuera les réparations.



4. Les Visites :

Vous pouvez sous votre responsabilité recevoir des visiteurs. Il est interdit de prêter votre logement en votre absence.



5. Le voisinage :

Vous devez respecter le repos et le sommeil de chacun. Vous ne devez pas incommoder vos voisins par le bruit. Vous veillerez également au bon comportement de vos visiteurs dont vous êtes responsable.



6. Chauffage :

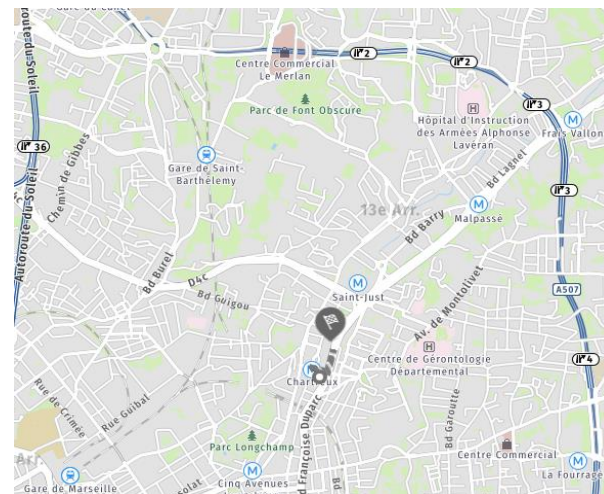
Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits dans les logements, ceci afin d'éviter toute surcharge électrique.



7. Sécurisation et clefs, badges :

En cas de perte ou de vol, vous devez en informer rapidement la gestionnaire. Ils vous seront facturés et Il est interdit de dupliquer les clefs, badge des logements.

Situation géographique



TRANSPORT EN COMMUN

Bus :
N°72 Arrêt Métro
Chartreux

Métro :
Ligne 1 arrêt
« Chartreux » ou
« St Just »



En voiture :
Par A7 (Aix-Lyon)
ou A50 (Toulon-Nice), Prendre
Rocade A507
sortie Frais Vallon La Rose Puis
suivre Centre-Ville.

L'Equipe Vivacité



Accueil Bureau, privilégiez-le Rendez Vous

Horaires d'ouvertures du Bureau

Lundi	9h -12h30 & 13h30 –17h
Mardi	9h -12h30
Jeudi	9h -12h30 & 13h30 –19h
Vendredi	9h-12h30



Le Contrat de Résidence

Vous résidez dans un logement meublé qui est mis à votre disposition à titre temporaire, afin de vous permettre de trouver un logement définitif.

L'entrée dans ce logement vous engage à :

- Respecter des biens et des personnes,
- Respecter des modalités de fonctionnement au sein de la résidence,
- Interdiction de fumer ou de boire de l'alcool dans les parties communes.

L'Assurance habitation

Vous devez assurer le logement occupé contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et bénéficier d'une assurance « Responsabilité Civile ».

Le Règlement Intérieur

Le règlement signé à votre entrée doit être respecté, sous peine d'avertissements.

La Redevance

Elle doit être acquittée avant le 10 du mois en cours (terme à échoir), par prélèvement, virement, chèque, ou carte bancaire. La redevance inclut la consommation d'électricité, d'eau froide, d'eau chaude et le chauffage.

Le non-paiement entraîne une procédure contentieuse. Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance doit être versé à l'entrée dans les lieux.

Le logement accompagné

Nous organisons un accueil social :

- pour vous écouter et trouver la réponse la mieux adaptée aux problématiques que vous rencontrez
- pour travailler avec vous sur votre parcours de logement.

Nous pouvons effectuer des orientations vers les associations et les institutions en réponse à vos besoins.

La Gestion Locative Sociale :

Elle a pour objectifs :

- D'organiser un accueil social afin d'écouter vos préoccupations.
- D'intervenir en médiation quant aux relations internes avec les autres résidents ou un membre de l'équipe.
- De vous informer des dispositifs existants qui vont faciliter l'amélioration de votre situation sociale et vous permettre d'accéder au logement de droit commun.

